



Plagiarism Checker X - Report

Originality Assessment

10%



Overall Similarity

Date: Mar 2, 2026 (01:26 PM)

Matches: 717 / 7269 words

Sources: 8

Remarks: Low similarity detected, consider making necessary changes if needed.

Verify Report:

Scan this QR Code



Éducation et intelligence artificielle : entre innovation et défis éthiques

ATI Hassan (Enseignant chercheur)

Laboratoire de Recherche Business Intelligence Gouvernance des Organisations Finance et Politiques Economiques (BIGOFE)

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Ain Chock

Université Hassan II, Casablanca, Maroc.

Email : hassan.ati2@gmail.com

Résumé

L'intelligence artificielle (IA) connaît aujourd'hui un essor sans précédent et transforme en profondeur nos sociétés, nos pratiques professionnelles ainsi que nos modes de vie.

Grâce à sa capacité à analyser de grandes quantités de données et à automatiser des tâches complexes, l'IA offre des services de plus en plus performants, efficaces et personnalisés. Elle est désormais intégrée dans de nombreux secteurs tels que la santé, les transports, l'économie et, plus récemment, l'éducation. Toutefois, cette évolution rapide s'accompagne de défis majeurs, notamment en matière de sécurité de l'information et de respect des principes éthiques.

Dans le domaine éducatif, l'adoption croissante de technologies basées sur l'IA comme les plateformes d'apprentissage adaptatif, les systèmes de suivi des performances ou encore les outils d'évaluation automatisée suscite des inquiétudes particulières. Ces outils reposent largement sur la collecte, le stockage et l'analyse de données personnelles des étudiants, incluant parfois des informations sensibles telles que les résultats scolaires, les comportements d'apprentissage ou les données biométriques. Cette exploitation massive des données pose ainsi des questions cruciales liées à la protection de la vie privée, au consentement éclairé et à l'usage responsable des informations personnelles.

Les risques éthiques associés à l'utilisation de l'IA dans l'éducation sont multiples. Ils comprennent notamment les possibilités de violations de données, les biais algorithmiques pouvant entraîner des discriminations, ainsi que le manque de transparence quant au fonctionnement des systèmes automatisés. De plus, l'absence de cadres réglementaires clairs ou leur application insuffisante peut exposer les étudiants à une utilisation abusive ou non contrôlée de leurs données personnelles. Ces enjeux soulignent la nécessité d'une réflexion approfondie sur l'éthique de l'IA et sur les mécanismes de protection des données dans les environnements éducatifs.

Cet article se propose donc d'examiner les principaux risques éthiques que la technologie de l'IA fait peser sur les informations personnelles des étudiants, en s'appuyant sur les théories existantes de l'éthique de l'IA ainsi que sur les cadres juridiques relatifs à la protection des données. Il vise également à analyser les responsabilités des institutions éducatives et des concepteurs de technologies. Enfin, des recommandations seront formulées afin de renforcer ¹ la sécurité des données des étudiants, promouvoir une utilisation éthique de l'IA dans l'éducation et garantir le respect des droits fondamentaux liés à la vie privée.

Mots-clés : Intelligence artificielle (IA), Éducation, Confidentialité des données, Protection de la vie privée, Éthique.

Abstract

Artificial intelligence (AI) is currently experiencing unprecedented growth and is profoundly transforming our societies, professional practices, and ways of life. Thanks to its ability to analyze large amounts of data and automate complex tasks, AI provides increasingly efficient, high-performing, and personalized services. It is now integrated into numerous sectors such as healthcare, transportation, the economy, and more recently, education. However, this rapid development is accompanied by major challenges, particularly

regarding information security and compliance with ethical principles.

In the field of education, the growing adoption of AI-based technologies such as adaptive learning platforms, performance monitoring systems, and automated assessment tools raises particular concerns. These tools rely heavily on the collection, storage, and analysis of students' personal data, sometimes including sensitive information such as academic results, learning behaviors, or biometric data. This large-scale exploitation of data raises crucial issues related to privacy protection, informed consent, and the responsible use of personal information.

The ethical risks associated with the use of AI in education are numerous. They include the possibility of data breaches, algorithmic biases that may lead to discrimination, and a lack of transparency regarding how automated systems operate. Furthermore, the absence of clear regulatory frameworks, or their insufficient enforcement, may expose students to abusive or uncontrolled use of their personal data. These challenges highlight the need for in-depth reflection ⁶ on AI ethics and on data protection mechanisms within educational environments.

This article therefore aims to examine the main ethical risks that AI technology poses to students' personal information, drawing on existing theories of AI ethics as well as legal frameworks related to data protection. It also seeks to analyze the responsibilities of educational institutions and technology designers. Finally, recommendations will be proposed to strengthen the security of students' data, promote ⁶ the ethical use of AI in education, and ensure respect for fundamental rights related to privacy.

Keywords : Artificial Intelligence (AI), Education, Data Confidentiality, Privacy Protection, Ethics.

1. Introduction

L'intelligence artificielle (IA) s'impose aujourd'hui comme une technologie clé de la transformation industrielle et numérique à venir. Elle repose sur l'intégration de nombreuses avancées théoriques et innovations technologiques, notamment

l'apprentissage automatique, les réseaux neuronaux artificiels, le traitement automatique du langage naturel, la reconnaissance vocale et la vision par ordinateur. Grâce à ces technologies, l'IA est capable d'effectuer un tri intelligent et rapide des informations éducatives, de reproduire des scénarios d'apprentissage complexes, de reconnaître des situations pédagogiques imprécises et d'y répondre de manière automatisée. En s'inspirant du fonctionnement du cerveau humain à travers les réseaux neuronaux, elle permet également de modéliser et d'anticiper les comportements d'apprentissage des étudiants.

¹ Dans le domaine de l'éducation, l'application de l'IA ouvre de nouvelles perspectives en matière d'enseignement et d'apprentissage. Les systèmes intelligents peuvent proposer des parcours pédagogiques personnalisés, adapter le contenu aux besoins individuels des apprenants et offrir un suivi en temps réel de leurs performances. Cette personnalisation contribue à améliorer l'efficacité et l'efficience des processus éducatifs, tout en favorisant l'émergence d'une éducation dite « intelligente » et d'un apprentissage plus interactif. Les outils d'IA permettent également aux enseignants de réduire la charge des tâches répétitives, leur offrant ainsi davantage de temps pour se concentrer sur l'accompagnement pédagogique et le développement des compétences des étudiants.

Cependant, le développement rapide de ces technologies de traitement intelligent s'accompagne de risques significatifs, ¹ notamment en ce qui concerne la protection de la vie privée et la sécurité des données. L'utilisation massive de systèmes d'IA dans l'éducation implique la collecte, le stockage et l'analyse de grandes quantités de données personnelles des étudiants, telles que leurs informations d'identité, leurs résultats scolaires, leurs comportements d'apprentissage ou encore leurs interactions en ligne. Cette concentration de données sensibles accroît les risques d'atteinte à la vie privée et de fuites d'informations, pouvant compromettre la sécurité des étudiants.

Parmi les risques les plus préoccupants figurent la divulgation d'informations personnelles résultant de l'exploitation secondaire des données éducatives, souvent à des fins commerciales ou publicitaires, ainsi que les fraudes en ligne liées au trafic et à la revente

illégal de données. En outre, l'insuffisance de certains systèmes de protection de la vie privée, combinée à la complexité technique des algorithmes d'IA, rend difficile le contrôle effectif de l'utilisation des données. Le monopole croissant de grandes entreprises technologiques sur les infrastructures et les plateformes éducatives numériques renforce également ces préoccupations, en limitant la transparence et la capacité des utilisateurs à exercer un véritable contrôle sur leurs informations personnelles.

Face à ces enjeux, l'étude des risques éthiques liés à l'IA dans le domaine éducatif apparaît indispensable. Il devient nécessaire **1 de mettre en place des** cadres éthiques et juridiques solides **afin de garantir la protection des données des** étudiants, de prévenir les abus et d'assurer une utilisation responsable et équitable de l'IA. Une réflexion approfondie sur ces questions permettra non seulement de renforcer la confiance des acteurs éducatifs, mais aussi de promouvoir un développement durable et éthique de l'intelligence artificielle au service de l'éducation.

2. Approches éthiques de l'IA et protection de la vie privée des étudiants

2.1 Principes éthiques sous-jacents à l'IA

Les risques éthiques liés à l'intelligence artificielle suscitent un intérêt croissant de la part des gouvernements, des organisations internationales et des chercheurs à travers le monde, y compris dans des pays comme le Maroc. Cette attention s'explique par l'impact profond de l'IA sur les interactions entre l'homme et la technologie, ainsi que par les conséquences sociales, économiques et culturelles de son déploiement à grande échelle. Face à ces transformations, il devient essentiel de définir et de promouvoir des principes éthiques clairs afin d'orienter le développement et l'utilisation responsables des systèmes d'intelligence artificielle.

Plusieurs initiatives internationales ont ainsi cherché à encadrer l'IA par des normes éthiques. À titre d'exemple, en 2021, le ministère chinois des Sciences et Technologies a

publié les Règles éthiques pour l'intelligence artificielle de nouvelle génération, qui insistent sur le fait que l'IA doit être centrée sur l'humain et viser la maximisation du bien-être collectif. Ce principe rejoint une vision largement partagée selon laquelle l'IA ne doit pas uniquement poursuivre des objectifs de performance ou d'efficacité technologique, mais aussi respecter les valeurs humaines fondamentales telles que la dignité, l'équité et la justice sociale.

Parmi les principes éthiques les plus fréquemment évoqués figure le principe de bienfaisance, selon lequel l'IA doit contribuer positivement au développement de la société et à l'amélioration ¹ de la qualité de vie. Ce principe est étroitement lié à celui de non-malfaisance, qui impose d'éviter que les systèmes d'IA ne causent des préjudices, qu'ils soient physiques, psychologiques ou sociaux. Dans le contexte éducatif, cela implique notamment de prévenir les discriminations algorithmiques, les erreurs d'évaluation automatisée ou les atteintes à la vie privée des apprenants.

Un autre principe fondamental est celui de justice et d'équité. Les systèmes d'IA doivent être conçus et utilisés de manière à ne pas renforcer les inégalités existantes ni exclure certains groupes d'utilisateurs. Cela suppose une attention particulière aux ⁸ biais présents dans les données et aux mécanismes de prise de décision automatisée. De plus, ¹ le principe de transparence exige que le fonctionnement des algorithmes soit compréhensible et explicable, afin de permettre aux utilisateurs et aux institutions de comprendre les décisions prises par l'IA et d'en assumer la responsabilité.

Enfin, le principe de responsabilité constitue un pilier essentiel de l'éthique de l'IA. Il vise à déterminer clairement les acteurs responsables en cas de dysfonctionnement, de violation des droits ou de dommages causés par les systèmes intelligents. Ce principe est particulièrement important dans des domaines sensibles comme l'éducation, où les décisions basées sur l'IA peuvent avoir un impact durable ² sur le parcours académique et professionnel des étudiants.

Ainsi, l'identification et l'application de principes éthiques fondamentaux constituent une étape indispensable pour réduire les risques associés à l'intelligence artificielle. En plaçant

l'humain au centre du développement technologique, ces principes permettent de guider l'innovation tout en protégeant les droits et les intérêts des individus, contribuant ainsi à une intégration plus sûre et plus responsable de l'IA dans la société.

2.2 Protection des droits humains fondamentaux et de la dignité

1 La protection des droits humains fondamentaux et de la dignité humaine constitue l'un des piliers centraux de l'éthique de l'intelligence artificielle. Comme le souligne la Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle, il est impératif que les systèmes d'IA respectent, protègent et promeuvent les droits humains et les libertés fondamentales à toutes les étapes de leur cycle de vie, depuis leur conception et leur développement jusqu'à leur déploiement et leur utilisation (UNESCO, 2022). Cette approche vise à garantir que le progrès technologique demeure au service de l'être humain et ne compromette pas les **1 valeurs fondamentales sur lesquelles** reposent les sociétés modernes.

Les technologies de l'IA offrent de nombreux avantages, notamment la possibilité de libérer les individus des tâches répétitives, pénibles ou à faible valeur ajoutée. Elles peuvent également renforcer les capacités humaines **5 en matière de prise de décision,** d'analyse de données et de résolution de problèmes complexes. Dans des domaines tels que l'éducation, la santé ou l'administration publique, l'IA contribue à améliorer l'efficacité des services et à optimiser l'allocation des ressources. Toutefois, ces bénéfices ne doivent pas occulter les risques potentiels liés à une utilisation excessive ou mal encadrée de l'automatisation.

Il est donc fondamental que l'être humain demeure au centre du développement et de l'utilisation de l'IA. La priorité accordée à l'humain implique le respect de son individualité, de sa diversité et de son libre arbitre. Les utilisateurs des technologies d'IA doivent disposer d'une autonomie suffisante pour comprendre les systèmes auxquels ils sont confrontés, exercer un contrôle sur leur utilisation et défendre **1 leurs droits et libertés**

individuels. Cela suppose notamment la possibilité de contester les décisions automatisées, d'accéder à des explications compréhensibles et de refuser certaines formes de traitement algorithmique lorsque celles-ci portent atteinte à leurs droits. Par ailleurs, la sauvegarde de l'autonomie humaine est étroitement liée à la préservation de la dignité. La généralisation des fonctions intelligentes, telles que les processus décisionnels automatisés et les recommandations personnalisées, peut entraîner une forme d'objectivation des individus, réduits à de simples ensembles de données ou de profils statistiques. Une telle approche risque de porter atteinte à la dignité humaine en limitant la capacité des personnes à agir de manière indépendante et réfléchie. Il est donc essentiel de concevoir des systèmes d'IA qui soutiennent ¹ la prise de décision humaine sans s'y substituer entièrement.

Enfin, la protection des droits humains dans le contexte de l'IA implique de garantir à chaque individu la possibilité de développer les qualités essentielles à l'humanité, telles que l'esprit critique, la créativité et la responsabilité morale. Les technologies intelligentes doivent favoriser l'épanouissement personnel et collectif, plutôt que restreindre les opportunités ou renforcer les mécanismes de contrôle. En ce sens, une approche éthique de l'IA vise à assurer que le progrès technologique contribue au plein développement du potentiel humain, tout en respectant la dignité et les droits fondamentaux de chaque personne.

2.3 Droit à ¹ la vie privée et protection des données

Le respect du droit à la vie privée constitue un principe fondamental pour la préservation de la dignité humaine, de l'autonomie et de la capacité d'action individuelle. Il permet aux individus de garder le contrôle sur leurs informations personnelles et de décider librement de la manière dont celles-ci sont utilisées. Dans le contexte de l'intelligence artificielle, ce droit revêt une importance particulière, car les systèmes d'IA reposent largement sur la collecte, le traitement et l'analyse de volumes considérables de données, souvent issues

de sources multiples et parfois sensibles.

Avec l'essor d'Internet et des technologies numériques, la durée de conservation des informations personnelles s'est considérablement allongée, augmentant ainsi les risques de surveillance excessive, de réutilisation non autorisée des données et de violations de la vie privée. Les données collectées peuvent être stockées pendant de longues périodes, croisées avec d'autres ensembles de données et exploitées à des fins différentes de celles initialement prévues. Cette situation renforce la nécessité de garantir que les données utilisées dans les systèmes d'IA soient collectées, utilisées, partagées, stockées et supprimées dans le strict respect des principes de confidentialité, de proportionnalité et de sécurité de l'information.

La protection des données personnelles dans le cadre de l'IA doit reposer à la fois sur des cadres juridiques solides et sur des normes éthiques rigoureuses. Les réglementations en matière de protection des données, telles que les lois nationales et les standards internationaux, jouent un rôle essentiel pour encadrer les pratiques des concepteurs et des utilisateurs de technologies d'IA. Toutefois, ces cadres juridiques doivent être complétés par des principes éthiques qui encouragent une utilisation responsable des données, même lorsque la loi ne prévoit pas explicitement certains cas d'usage. L'objectif est d'assurer que les informations personnelles bénéficient d'une protection adéquate tout au long de leur cycle de vie.

Par ailleurs, le respect ¹ du droit à la vie privée est indissociable du principe du consentement éclairé. Afin de garantir ce dernier, les données personnelles ne doivent être collectées, utilisées ou divulguées qu'avec le consentement préalable, libre et informé des personnes concernées, comme le souligne la Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle (UNESCO, 2022). Cela implique que les individus soient clairement informés de ¹ la nature des données collectées, des finalités du traitement, des risques potentiels et de leurs droits, notamment celui de retirer leur consentement.

En définitive, la protection de la vie privée dans le domaine de l'IA constitue un enjeu

central pour préserver la confiance des utilisateurs et garantir un développement technologique respectueux des droits fondamentaux. En plaçant **la sécurité des données** et le consentement éclairé au cœur des pratiques, il est possible de concilier innovation technologique et respect des valeurs humaines essentielles.

2.4 Responsabilité et imputabilité

Tous les acteurs impliqués dans la conception, le développement, le déploiement et l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle portent une responsabilité essentielle dans la protection et la promotion des droits de l'homme et de la dignité humaine. Ces acteurs incluent notamment les concepteurs de technologies, les développeurs de logiciels, les fournisseurs de services, les institutions publiques et privées, ainsi que les utilisateurs finaux. Chacun d'eux intervient à un stade précis **4 du cycle de vie de l'IA** et doit, à ce titre, assumer des responsabilités éthiques et juridiques adaptées à son rôle.

2 Le respect des droits fondamentaux implique que les acteurs de l'IA agissent conformément à des principes éthiques clairs, tels que la transparence, la justice, la non-discrimination et **la protection de la vie privée**. Par ailleurs, ils doivent se conformer aux cadres juridiques en vigueur, notamment ceux **1 relatifs à la protection des données** personnelles et à la responsabilité en cas de dommages causés par des systèmes automatisés. L'intégration de considérations éthiques dès les phases de conception et de développement permet d'anticiper les risques potentiels et de limiter les effets négatifs des technologies intelligentes **5 sur les individus et** la société.

1 Afin de garantir la responsabilité des systèmes d'IA et de maîtriser leurs impacts, il est indispensable **de mettre en place des** mécanismes de suivi et de contrôle adaptés. Ces mécanismes peuvent inclure des audits réguliers des algorithmes, des évaluations d'impact éthique et social, ainsi que des procédures de traçabilité permettant d'identifier **5 les décisions prises par** les systèmes automatisés. L'évaluation des impacts doit être continue **1 et tenir compte de** l'évolution des contextes d'utilisation, des données traitées

et des populations concernées.

En outre, la mise en œuvre de procédures de diligence raisonnable constitue un outil fondamental pour prévenir les atteintes aux droits humains. Ces procédures visent à identifier, prévenir, atténuer et, le cas échéant, réparer les effets négatifs liés à l'utilisation de l'IA. Elles encouragent une culture de responsabilité partagée, dans laquelle chaque acteur est tenu de rendre compte de ses décisions et de ses pratiques.

Ainsi, l'instauration de cadres de gouvernance solides, combinant responsabilité éthique, obligations juridiques et mécanismes de contrôle, est essentielle pour assurer un développement et une utilisation responsables de l'intelligence artificielle. Cette approche contribue 4 à renforcer la confiance du public et à garantir que l'IA demeure un outil au service du progrès humain et du respect de la dignité humaine.

2.5 Confidentialité des données des étudiants

La confidentialité est généralement perçue comme le droit des individus à maintenir un espace personnel libre de toute interférence ou invasion par d'autres individus ou entités. Clarke (1999) divise la confidentialité en quatre catégories : la confidentialité de la personne (concernant l'intégrité physique de l'individu), la confidentialité des comportements personnels, la confidentialité des communications personnelles et la confidentialité des informations personnelles. La confidentialité des données fait référence aux revendications des individus selon lesquelles les informations les concernant ne doivent pas être accessibles à d'autres individus ou organisations et que, 4 lorsque les données sont en possession d'un tiers, l'individu doit 1 avoir le droit de contrôler ces données et leur utilisation.

La prolifération d'Internet et des big data, couplée à la prévalence croissante des activités académiques, sociales et personnelles en ligne, a conduit à une augmentation significative du volume d'informations privées téléchargées et stockées par diverses plateformes. Cela inclut des informations personnelles de base, telles que le nom et le numéro de téléphone

mobile, nécessaires pour accéder à une plateforme, ainsi que des informations sur l'ordinateur personnel, telles que l'adresse IP, enregistrées par le navigateur. De plus, ¹ les informations sur le comportement interactif, telles que l'historique de navigation et les enregistrements d'achats, sont conservées sur Internet. Bien que les médias et les plateformes puissent anonymiser les informations privées collectées pour générer des données qui ne révèlent pas l'identité personnelle, l'exploitation et l'analyse des big data peuvent toujours rendre les données personnelles accessibles, permettant ainsi l'identification directe ou indirecte d'individus spécifiques.

L'acquisition et l'exploitation non autorisées de ces informations par des entités ou des individus externes peuvent avoir des effets préjudiciables importants sur le bien-être des personnes concernées. La capacité des systèmes d'IA à identifier des informations sur les utilisateurs étudiants a considérablement augmenté dans le domaine éducatif grâce aux technologies de traitement intelligent améliorées et à la prolifération des applications de big data, et la frontière de sécurité de la confidentialité des informations personnelles devient ¹ de plus en plus floue. Les informations privées des étudiants incluent les traces de données laissées par le processus d'apprentissage en ligne, comme l'historique de navigation sur le réseau, l'historique des téléchargements et la localisation, entre autres. Le statut d'apprentissage, les préférences comportementales et même les traits de personnalité des étudiants spécifiques peuvent être extraits de ces données grâce à la collecte et à l'analyse intelligentes, ce qui constitue des éléments essentiels ³ de la sécurité des données des étudiants.

3. Défis actuels dans la protection de la confidentialité des données des étudiants

3.1 Risques accrus de monopole de l'information par les plateformes éducatives intelligentes

Le développement rapide des plateformes éducatives intelligentes, majoritairement contrôlées par de grandes entreprises du secteur numérique, soulève des préoccupations croissantes quant au risque de monopole de l'information. Des plateformes de cours en ligne telles que Coursera, Udacity ou EdX collectent et conservent d'importants volumes de données provenant de multiples acteurs du système éducatif, notamment les étudiants, les enseignants et les institutions. Ces données incluent des informations personnelles, des parcours d'apprentissage, des performances académiques ainsi que des comportements en ligne, constituant ainsi une ressource stratégique de grande valeur. La puissance technologique et financière de ces entreprises favorise une concentration excessive des données éducatives entre les mains d'un nombre restreint d'acteurs. Cette situation crée une asymétrie d'information significative, dans laquelle les plateformes disposent d'un contrôle quasi exclusif sur l'accès, l'analyse et l'exploitation des données des utilisateurs. Dans un contexte où l'extraction et l'analyse corrélative des données personnelles sont devenues des leviers essentiels de création de valeur économique, ces plateformes tendent à imposer des formats et des structures de données propriétaires, limitant ainsi l'interopérabilité et la portabilité des informations.

En pratique, les utilisateurs se voient souvent empêchés de modifier, d'exporter ou de réutiliser leurs données dans d'autres environnements éducatifs. Cette restriction renforce la dépendance des étudiants et des établissements ⁴ à l'égard de ces plateformes et consolide leur position dominante sur le marché de l'éducation numérique. Après un traitement intensif par des algorithmes d'intelligence artificielle, les données collectées peuvent être transformées en informations dérivées, parfois très éloignées de leur forme originale, ce qui complique davantage le suivi et le contrôle de leur utilisation.

Par ailleurs, les données ainsi analysées peuvent être exploitées à des fins lucratives, notamment pour ⁵ le développement de nouveaux produits, la personnalisation publicitaire ou la revente à des tiers. Dans certains cas extrêmes, des failles de sécurité ou des pratiques abusives peuvent conduire à des usages frauduleux ou criminels des

données. L'analyse croisée de multiples sources d'information permet également d'inférer des données personnelles supplémentaires sur les utilisateurs, augmentant ainsi les risques **2 d'atteinte à la vie privée et** de profilage excessif.

Les monopoles de l'information engendrés par ces plateformes ne se limitent donc pas à entraver le partage équitable des données en érigeant des barrières techniques et commerciales. Ils restreignent également de manière significative le contrôle des étudiants sur leurs informations personnelles, compromettant leur autonomie numérique. Cette concentration du pouvoir informationnel pose un défi éthique majeur pour l'éducation intelligente, appelant **1 à la mise en place de mécanismes de** régulation, de normes d'interopérabilité et de politiques de gouvernance **des données visant à** rééquilibrer les rapports de force et **à protéger les droits** des apprenants.

3.2 Le Prix du Progrès : Inquiétudes **3 en Matière de Sécurité des Données** dans l'Éducation Propulsée par l'IA

L'ère numérique a profondément transformé nos sociétés, tissant les expériences humaines dans un vaste réseau de données interconnectées. Avec l'essor de l'intelligence artificielle (IA), cette interconnexion entre humains et machines est devenue omniprésente, entraînant une documentation constante de nos comportements, habitudes et interactions, **1 en particulier dans le domaine** éducatif. Cette collecte systématique de données suscite des inquiétudes croissantes quant **2 à la vie privée des** apprenants et des enseignants, ainsi qu'à la sécurité des informations sensibles (Jiang, 2019).

L'IA, bien qu'innovante et prometteuse, présente des vulnérabilités inhérentes. Les technologies utilisées dans les environnements éducatifs, telles que la reconnaissance faciale 3D, les scanners d'empreintes digitales ou les bandeaux intelligents, sont particulièrement exposées aux risques de piratage et de détournement de données. L'adoption croissante de ces outils dans le suivi de la fréquentation, l'évaluation ou la personnalisation de l'apprentissage rend les systèmes éducatifs vulnérables à des intrusions malveillantes ou à des violations non intentionnelles de la sécurité. Cette

situation a déclenché un débat public **1 sur la protection des** informations personnelles dans les institutions éducatives, soulignant la nécessité de renforcer la cybersécurité et la réglementation.

En outre, l'IA fonctionne souvent comme une « boîte noire » : ses algorithmes prennent des décisions automatisées dont le fonctionnement interne est difficilement compréhensible, même pour les développeurs (Audet et al., 2016). Cette opacité peut introduire involontairement des biais, des discriminations ou des violations **1 de la vie privée** dans les processus éducatifs. Par exemple, des systèmes d'évaluation automatisée ou de recommandation pédagogique pourraient privilégier certains groupes d'étudiants, reproduisant des inégalités existantes sans que cela soit détecté facilement. L'opacité des algorithmes complique également la traçabilité des décisions et **2 la responsabilité en cas de** préjudice.

Le paysage des données éducatives est en expansion constante : chaque interaction en ligne, chaque activité d'apprentissage ou chaque évaluation génère des informations précieuses. Ces données, au-delà de leur utilité pédagogique, constituent un actif économique significatif. Les monopoles des plateformes éducatives intelligentes représentent alors un risque majeur : la concentration des données entre les mains de quelques entreprises puissantes peut entraîner leur exploitation à des fins lucratives plutôt qu'éducatives. Les informations personnelles **3 des étudiants et des** enseignants peuvent ainsi être utilisées pour le marketing ciblé, la recherche commerciale ou d'autres activités non pédagogiques, au détriment de la confidentialité et de l'autonomie des utilisateurs.

Par conséquent, si l'IA promet un apprentissage personnalisé et des environnements éducatifs plus efficaces, elle expose également les acteurs de l'éducation à des risques accrus de violation **2 de la vie privée, de** discrimination algorithmique et de **1 perte de contrôle sur leurs données**. La sécurité des informations dans les systèmes éducatifs propulsés par l'IA n'est donc pas un simple enjeu technique, mais une question éthique, juridique et sociale. Pour réduire ces risques, il est indispensable **de mettre en place des** mécanismes robustes **de protection des données, des** audits réguliers des algorithmes,

ainsi que des politiques de consentement éclairé et de gouvernance éthique des plateformes éducatives.

3.3 Le Consentement Éclairé Détourné dans l'Éducation Propulsée par l'IA

Dans une société de l'information traditionnelle, le mécanisme du "consentement éclairé" garantit l'autonomie des individus **sur le traitement de leurs données** personnelles. Le cadre juridique du "consentement éclairé," tel que la Directive européenne **sur la protection des données**, oblige les développeurs de systèmes à intégrer des politiques de confidentialité dans leurs logiciels. Ces politiques expliquent aux utilisateurs quelles données seront collectées et à quelles fins, et leur donnent le pouvoir de consentir ou non à l'utilisation de leurs informations (Cate & Mayer-Schonberger, 2013). Cependant, l'avènement de l'IA révèle les failles de cette pratique.

Dans l'éducation basée sur l'IA, les utilisateurs doivent généralement accepter la politique de confidentialité pour accéder au logiciel, ce qui porte atteinte à leur droit à l'autonomie. De plus, les étudiants trouvent le concept de consentement éclairé décourageant et chronophage. Souvent, les développeurs rédigent des politiques de confidentialité longues et opaques pour se conformer aux exigences légales. La plupart du temps, les étudiants ignorent les détails de ces politiques et choisissent "J'accepte" pour gagner du temps, ce qui va à l'encontre de l'objectif initial du consentement éclairé. **Stratégies pour Protéger la Confidentialité des Données des Étudiants**

4.1 Optimisation de la Régulation de l'Utilisation des Données Personnelles

L'optimisation des politiques réglementaires visant à **protéger la vie privée et** les données personnelles représente un défi majeur pour tous les pays, et ce, particulièrement **dans le contexte de** l'adoption croissante de l'intelligence artificielle dans l'éducation. La

collecte, le traitement et l'exploitation des données des étudiants et des enseignants exigent des cadres de protection solides, capables de garantir la confidentialité, la sécurité et l'usage éthique des informations personnelles. Cependant, le marché des données personnelles reste encore immature, caractérisé par une absence de standards universels et par des pratiques divergentes selon les institutions et les entreprises technologiques. Pour répondre à ce défi, **5 il est essentiel de** coordonner les rôles complémentaires des mécanismes de marché et des régimes juridiques réglementaires. Les mécanismes de marché, tels que l'auto-régulation par les plateformes et la responsabilisation des entreprises par la réputation ou l'accès aux utilisateurs, peuvent encourager une utilisation éthique et sécurisée des données. Toutefois, ces mécanismes seuls ne suffisent pas à prévenir les abus ou les violations **1 de la vie privée**. Les régimes juridiques réglementaires, quant à eux, fournissent un cadre contraignant qui définit clairement les droits des individus et les obligations des acteurs traitant des données. La combinaison de ces approches permet d'établir un cadre réglementaire scientifique et équilibré, garantissant à la fois **1 la protection des données et** la possibilité d'innovation technologique (Tang & Wang, 2020).

Pour surmonter les limites d'un modèle réglementaire unilatéral, il est recommandé de créer une agence professionnelle de supervision des données. Cette agence devrait être dirigée par le gouvernement, afin de garantir l'indépendance et la légitimité de la régulation, tout en intégrant la participation **5 de plusieurs parties prenantes**, notamment les institutions éducatives, les entreprises technologiques, les chercheurs et les associations **1 de protection des droits** numériques. Un tel organe permettrait d'assurer une supervision continue de l'utilisation des données, d'évaluer **4 les risques liés aux** systèmes d'IA, et de vérifier la conformité des pratiques aux exigences légales et aux normes éthiques publiques.

De plus, cette agence pourrait jouer un rôle central dans la promotion de la transparence et de l'éducation **1 à la protection des données, en** sensibilisant les étudiants, les enseignants et les administrateurs aux enjeux liés à **la vie privée et** à la sécurité des

informations. Elle pourrait également définir des standards techniques pour l'anonymisation, le cryptage et le stockage sécurisé des données, ainsi que des protocoles de contrôle et d'audit pour les systèmes d'IA éducatifs. En favorisant une approche collaborative et scientifique, cette régulation optimisée contribue non seulement à protéger les droits des individus, mais aussi 4 à renforcer la confiance dans l'utilisation des technologies éducatives basées sur l'IA.

Ainsi, l'optimisation de la régulation de l'utilisation des données personnelles repose sur une combinaison stratégique de supervision institutionnelle, de participation multi-acteurs et de standards techniques rigoureux. Cette approche intégrée permet d'assurer que l'exploitation 1 des données dans le domaine éducatif reste conforme aux normes éthiques et juridiques, tout en soutenant l'innovation et l'efficacité des systèmes éducatifs intelligents.

4.2 Sensibiliser les étudiants à la protection des données personnelles

La protection des données personnelles ne peut être assurée efficacement sans la participation active des utilisateurs, et en particulier des étudiants, qui représentent l'une des catégories les plus exposées dans le contexte de l'éducation numérique. La sensibilisation des étudiants constitue ainsi un élément central d'une stratégie globale de protection de la vie privée et de la sécurité des informations dans les environnements éducatifs propulsés par l'intelligence artificielle (IA).

La collecte massive de données dans le cadre de l'éducation intelligente — incluant les informations personnelles, les résultats académiques, les interactions sur les plateformes numériques et les traces comportementales — implique que les étudiants comprennent les enjeux liés à l'utilisation et à la diffusion de leurs informations. Sans cette compréhension, ils risquent d'accepter passivement des traitements de données qui peuvent compromettre leur vie privée ou leur autonomie numérique. La sensibilisation permet donc de renforcer la responsabilité individuelle et la capacité des étudiants à exercer un contrôle sur leurs

propres informations.

Cette éducation **à la protection des données** peut prendre plusieurs formes complémentaires. Tout d'abord, l'intégration de modules pédagogiques sur la cybersécurité, la confidentialité et les droits numériques dans les programmes scolaires ou universitaires offre aux étudiants des connaissances théoriques et pratiques sur la manière de protéger leurs données. Ces modules peuvent inclure des conseils sur la création **3** **de mots de passe** sécurisés, la gestion des paramètres de confidentialité, **la reconnaissance des tentatives de phishing** et l'utilisation responsable des plateformes en ligne.

Ensuite, des ateliers interactifs et des simulations pratiques permettent aux étudiants de se confronter à des situations concrètes où leurs données pourraient être exposées, et de comprendre les conséquences possibles de leur partage ou de leur mauvaise gestion. Ces activités favorisent le développement de compétences critiques et d'une attitude proactive face aux risques liés aux technologies numériques.

Par ailleurs, la sensibilisation doit également inclure une dimension éthique et réflexive.

Les étudiants doivent être encouragés à comprendre non seulement les mécanismes techniques **1** **de protection des données**, mais aussi les implications sociales, légales et morales de l'utilisation des données personnelles. Cela inclut la compréhension des droits individuels, tels que le droit d'accès, de rectification et de suppression **des données, ainsi que** le rôle des institutions dans **la protection de la vie privée**.

Enfin, cette démarche de sensibilisation ne doit pas être ponctuelle, mais continue. Les technologies évoluent rapidement, tout comme les pratiques de collecte et d'exploitation des données. Il est donc essentiel de maintenir un processus éducatif durable, qui accompagne les étudiants **4** **tout au long de** leur parcours académique et leur offre les outils nécessaires pour naviguer dans un environnement numérique **de plus en plus** complexe.

En somme, sensibiliser les étudiants à la protection des données personnelles constitue un levier **essentiel pour renforcer la** sécurité des informations et **la confiance dans les**

systèmes éducatifs intelligents. En développant à la fois des compétences techniques, une culture éthique et une autonomie numérique, cette démarche contribue à former des utilisateurs responsables, capables de préserver leur vie privée tout en tirant pleinement parti des avantages de l'IA éducative.

4.3 Offrir aux étudiants des recours juridiques contre la violation de la confidentialité des données

La protection juridique ² de la vie privée et des données personnelles des étudiants constitue un pilier fondamental pour garantir leur autonomie et leur sécurité ¹ dans le cadre de l'éducation numérique. Dans le contexte marocain, bien que les étudiants disposent d'un droit légal à la protection de leur vie privée, il n'existe actuellement pas de cadre institutionnalisé spécifique dédié à la protection des données personnelles dans les établissements éducatifs (Liu, 2016). Cette lacune signifie que les droits à la confidentialité des étudiants ne sont pas pleinement garantis, et que les écoles et universités n'ont pas encore développé de mécanismes solides pour prendre en compte ces droits dans leurs pratiques quotidiennes.

La responsabilité de l'administration scolaire est toutefois reconnue sur le plan légal : les institutions éducatives sont tenues de ² protéger la vie privée et les informations personnelles des étudiants, notamment en ¹ ce qui concerne les dossiers académiques, les résultats et les interactions numériques (Sun, 2007). Cependant, l'absence de procédures de recours concrètes rend difficile pour les étudiants de défendre leurs droits en cas de violation de leurs données. Cette situation expose les étudiants à des risques de traitement abusif ou non conforme de leurs informations personnelles, particulièrement dans un contexte où l'IA est de plus en plus intégrée aux outils pédagogiques et aux plateformes d'apprentissage.

Pour remédier à ces insuffisances, il est essentiel que les établissements scolaires mettent en place un mécanisme interne de plainte et de recours. Ce mécanisme devrait permettre aux étudiants de signaler facilement toute violation de la confidentialité de leurs données,

de recevoir ³ une réponse rapide et d'obtenir réparation lorsque leurs droits sont bafoués. L'objectif est de trouver un équilibre entre ¹ la protection de la vie privée des étudiants et le fonctionnement efficace de l'administration intelligente, en veillant à ce que les technologies utilisées n'empiètent pas sur les droits fondamentaux des apprenants.

Par ailleurs, l'accès à des recours légaux externes auprès des organismes gouvernementaux compétents est indispensable. Les étudiants doivent pouvoir saisir des instances indépendantes en cas de manquement grave, garantissant ainsi que les plateformes éducatives et les applications d'IA soient tenues responsables ¹ de la protection des données. Ces recours peuvent inclure des plaintes auprès des autorités de protection des données, des inspections régulières des systèmes éducatifs ou des procédures judiciaires en cas de violation manifeste des droits à la vie privée.

En complément, des campagnes d'information et de formation sur les droits numériques et les procédures de recours peuvent renforcer l'autonomie des étudiants et leur capacité à défendre leurs données personnelles. La combinaison de mécanismes internes de plainte et de recours juridiques externes assure non seulement la conformité aux exigences légales, mais contribue également à instaurer une culture de responsabilité et de transparence au sein des institutions éducatives.

En somme, offrir aux étudiants des recours juridiques efficaces constitue une étape essentielle pour sécuriser ¹ la protection des données dans l'éducation numérique. Ce dispositif garantit que les droits des étudiants sont respectés, que les violations de la confidentialité sont sanctionnées et que les technologies éducatives, y compris l'IA, restent au service de l'apprentissage sans compromettre la vie privée et la dignité des apprenants.

4.4 Amélioration des Mécanismes d'Auto-Régulation de l'Industrie des Technologies de l'Information

¹ Dans le domaine de l'éducation numérique, les mécanismes d'auto-régulation de

l'industrie des technologies de l'information (TI) représentent un levier stratégique pour ²

² protéger la vie privée des utilisateurs tout en encourageant l'innovation. Ces mécanismes permettent de développer un consensus entre les différents acteurs du secteur —

entreprises technologiques, institutions éducatives, étudiants et parents — sur les bonnes ¹ pratiques en matière de collecte, de traitement et de gestion des données personnelles.

Contrairement à des réglementations légales excessivement contraignantes, qui pourraient freiner les investissements et ralentir le développement de technologies d'IA éducative, l'auto-régulation favorise une approche plus flexible et adaptée à l'évolution rapide des technologies (Chen & Yu, 2018).

Un mécanisme d'auto-régulation efficace fournit aux professionnels de l'IA des normes professionnelles claires, tout en assurant une forme de supervision par les pairs et par les parties prenantes externes, telles que les parents, les administrateurs scolaires et les organismes de la société civile. Cette surveillance collaborative permet de réguler la conduite professionnelle dans un cadre moins formel mais potentiellement plus réactif que la seule législation, en incitant les praticiens à respecter des standards éthiques et techniques élevés ³ pour protéger les données des étudiants.

L'auto-régulation présente plusieurs avantages spécifiques dans le contexte de l'éducation propulsée par l'IA. Premièrement, elle est plus adaptable aux innovations technologiques rapides et aux nouvelles applications émergentes, telles que les plateformes d'apprentissage intelligent, les systèmes de suivi biométrique ou les algorithmes de recommandation personnalisée. Deuxièmement, elle permet d'intégrer directement l'éthique scientifique et les responsabilités sociales dans toutes les phases ⁴ du cycle de vie des systèmes d'IA, depuis la recherche et le développement technologique jusqu'à la collecte, l'analyse, le traitement ¹ et la gestion des données. Cela favorise le développement durable et responsable de l'IA tout en renforçant la confiance du public dans ces technologies.

Les associations professionnelles de l'industrie de l'IA ⁵ peuvent jouer un rôle central dans l'amélioration des mécanismes d'auto-régulation. Elles peuvent, par exemple,

développer des systèmes de vérification d'identité en réseau, ³ mettre en place des protocoles standardisés d'évaluation de la sécurité des applications d'IA, ou encore normaliser l'évaluation de l'impact éthique des nouvelles technologies. Ces initiatives permettent d'instaurer une culture de responsabilité partagée et de transparence, tout en créant des référentiels de bonnes pratiques facilement applicables par les entreprises et institutions éducatives.

Enfin, l'auto-régulation contribue à un équilibre entre innovation et protection des utilisateurs. En combinant supervision professionnelle, standardisation des pratiques et intégration de principes éthiques, elle assure que le développement de l'IA éducative reste au service de l'apprentissage ¹ et de la protection des données personnelles des étudiants, tout en limitant ² les risques liés à l'exploitation abusive des informations. Une telle approche favorise une croissance saine et durable de l'industrie des technologies éducatives ³ et renforce la confiance des étudiants, des parents et des enseignants dans l'utilisation de systèmes intelligents dans l'éducation.

4. Conclusion

L'adoption généralisée de la technologie d'IA dans l'éducation soulève des défis indéniables et majeurs en termes ² de protection de la vie privée des étudiants. Avec l'augmentation conséquente ¹ de la collecte et du stockage de données des apprenants, les risques liés à la sécurité et à la confidentialité deviennent de plus en plus ambigus.

À cet effet, il est nécessaire que les organisations éducatives, les gouvernements et les acteurs de l'IA collaborent en étroite collaboration en vue de mettre en place un véritable cadre réglementaire et une éthique solide pour encadrer l'utilisation de ces technologies.

Dans un monde de plus en plus numérique, le bien-être à long terme des étudiants dépend aussi de la capacité à préserver leur vie privée en ligne. Une approche proactive et concertée est nécessaire pour garantir que les bénéfices de l'IA dans l'éducation ne se

fassent pas au détriment de la confidentialité et de l'épanouissement des apprenants. Seule une telle démarche permettra de saisir pleinement le potentiel transformateur de l'IA tout en protégeant les droits fondamentaux des étudiants. Il s'agit d'un défi de taille, mais essentiel à relever pour façonner un avenir numérique éducatif juste et durable.

En définitive, il faut dire que l'adoption généralisée de la technologie d'IA dans l'éducation réduit nécessairement ² la vie privée des étudiants tout en augmentant progressivement la quantité de données étudiantes. À mesure que les difficultés liées à ¹ la sécurité des données étudiantes deviennent plus complexes, les institutions éducatives, les gouvernements et les acteurs de l'IA doivent travailler ensemble pour créer un cadre efficace de protection des données. Dans un monde en évolution rapide et de plus en plus connecté électroniquement, la capacité des étudiants à grandir et à se développer sainement dépend de la préservation de leur vie privée en ligne.

Bibliographie

- Anderson, M. (2018). ⁷ The impact of AI on education. *Journal of Educational Technology*, 34(2), 123-145.
- Borenstein, J., & Howard, A. (2021). Emerging ethical concerns in artificial intelligence. *AI Ethics*, 1(2), 123-136.
- Zhang, L. (2022). L'éthique de l'intelligence artificielle dans l'éducation. *Journal of Educational Research*, 16(2), 15-27.
- UNESCO. (2022). Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle. UNESCO.
- Müller, V. C., & Hoffmann, M. (2024). Ethical governance of AI: Policy frameworks in Europe. *European Journal of Technology Policy*, 28(1), 33-47.
- Sharkey, A. J. C. (2014). The impact of robots on the dignity of elderly people. *AI & Society*, 29(1), 85-97 <https://doi.org/10.1007/s00146-013-0510-8>
- Clarke, R. (1999). Introduction to Dataveillance and Information Privacy, and Definitions of Terms. Roger Clarke's Dataveillance and Information Privacy Definitions.

Cate, F. H., & Mayer-Schonberger, V. (2013). Data protection principles for the 21st century: Revising the 1980 OECD guidelines. Oxford Internet Institute.

Becker, A. (2024). Algorithmic violations **6 in the age of** AI. *Journal of Information Technology Ethics*, 15(3), 123-137.

Dubois, M., & Leclerc, C. (2024). Ethical considerations in AI-driven education. *Educational Technology Research and Development*, 67(4), 987-1005.

Audet, P., et al. (2016). Black box algorithms in AI. *Journal of AI Research*, 27(3), 220-233.

Tan, J., & Yang, C. (2019). Risks of AI technology in education. *AI and Society*, 34(2), 147-159.

Hoosnagle, C. J., et al. (2019). The right to be forgotten **6 in the era of** AI. *Journal of Internet Law*, 22(6), 12-25.

Tang, Y., & Wang, L. (2020). Balancing regulatory frameworks and market mechanisms for data privacy protection. *Journal of Public Policy and Marketing*, 39(4), 532-546.

Chen, J., & Yu, W. (2018). The role of industry self-regulation in the protection of user privacy. *Journal of Business Ethics*, 149(1), 109-120.

Liu, Z. (2016). Legal protections for student data privacy in Morocco. *International Journal of Law and Education*, 23(2), 123-138.

Sun, T. (2007). The responsibility of school administration for student privacy protection. *Journal of Educational Administration*, 45(5), 512-528.

Zhao, X., et al. (2021). Ethical risks **7 of AI in education.** *AI and Ethics*, 2(1), 45-60.

Sources

1	https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees INTERNET 7%
2	https://www.affairesuniversitaires.ca/articles-de-fond-fr/les-zones-grises-de-lintelligence-artificielle-a-luniversite/ INTERNET 1%
3	https://www.stalks-app.com/2024/10/03/comment-securiser-les-donnees-des-etudiants-dans-une-institution-educative/ INTERNET 1%
4	https://www.ibm.com/fr-fr/think/topics/data-bias INTERNET 1%
5	https://cvzen.fr/blog/competences-en-prise-de-decision INTERNET <1%
6	https://www.gov.uk/government/publications/cdei-publishes-review-into-bias-in-algorithmic-decision-making/main-report-cdei-review-into-bias-in-algorithmic-decision-making INTERNET <1%
7	https://www.unesco.org/en/articles/ai-and-future-education-disruptions-dilemmas-and-directions-0 INTERNET <1%
8	https://www.ipu.org/fr/ai-guidelines/risques-et-biais-generiques-categories-de-risques INTERNET <1%

EXCLUDE CUSTOM MATCHES	ON
EXCLUDE QUOTES	OFF
EXCLUDE BIBLIOGRAPHY	OFF